



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

ALBIQY
CHAMPAGNE
CHASSELAY
COLLONGES
COUZON
CURIS
LIMONEST

LISSEU
POLEYMIEUX
QUINCIEUX
ST-FOUR
ST-DIDIER
ST-GERMAIN
ST-ROMAIN

GRANDLYON

SEANCE DU 14/03/2022

<p>- Nombre de délégués en exercice : 33</p> <p>- Nombre d'élus présents : 21</p> <p>- Nombre de votants : 32</p> <p>Date de la convocation 07/03/2022</p> <p>Certifiée exécutoire par : Transmission en préfecture le : 17/03/2022</p> <p>Affichage du compte-rendu : le 17/03/2022</p>	<p>Présents ayant participé au vote : Emmanuel BERNARD - Marc BIGOT - Cyrille BOUVAT –Jérémy CAMUS - Corinne CARDONA – Yves CHIPIER - Blandine COLLIN – Armand-Louis DE MONTRICHARD - Franck DECRENISSE - Béatrice DELORME – Véronique GAZAN - Thierry GOYET – Cyrille FIARD - Catherine LAFORET - Eric MADIGOU - Jacques PARIOST - Jean-Luc POIRIER - Béatrice REBOTIER (18)</p> <p>Absents excusés ayant donné un pouvoir : Pascale BAY (pouvoir donné à Jacques PARIOST) - Pierre ATHANAZE (pouvoir donné à Blandine COLLIN) - Elisabeth DE FREITAS (pouvoir donné à Emmanuel BERNARD) - Pierre GOUVERNEYRE (pouvoir donné à JL POIRIER) - Séverine HEMAIN (pouvoir donné à Jérémy CAMUS) - Karine LUCAS (pouvoir donné à Armand-Louis DE MONTRICHARD)- Bertrand MADAMOUR (pouvoir donné à Catherine LAFORET) - Guillaume MALOT (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Anne-Laure MATHIAS (pouvoir donné à Corinne CARDONA) - Thomas TEILLON (pouvoir donné à Béatrice DELORME) - Max VINCENT (pouvoir donné à Béatrice REBOTIER) (11)</p> <p>Absents représentés par un suppléant ayant une voix délibérative : Pascal DAVID (représenté par Jean-Luc MARTIN) - Valérie KATZMAN (représenté par Dominique BOYER- RIVIERE) - Julien TREUILLOT (représenté par Rémy GAZAN) (3)</p> <p>Absents non représentés : Jean-Marie HOMBERT – (1)</p> <p>Secrétaire de Séance élu : Jean-Luc POIRIER</p>
---	---

Le **lundi 14 mars 2022, à 19h00**, les membres du Conseil Syndical sont réunis lors d'une séance en visioconférence, convoqués par courriel du 07/03/2022, sous la présidence de Madame Béatrice DELORME.

Délibération du Conseil Syndical n° 2022-03-07

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

RAPPORTEUR : JEREMY CAMUS VICE-PRESIDENT EN CHARGE DES FINANCES

Le compte de gestion a été dressé par Monsieur Christian CORTIJO trésorier de la trésorerie de Tassin la Demi-Lune.

Il est proposé au comité syndical :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après s'être assuré que le Receveur ait repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

De statuer :

- Sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,
- Sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le compte de gestion est consultable au SMPMO et les pages d'exécutions et de résultats sont transmises en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical valide le compte de gestion 2021.

Les résultats des votes sont :

0 voix CONTRE – 0 ABSTENTION et 32 voix POUR.

*Copie certifiée conforme,
A Limonest, le 15/03/2022*

Béatrice DELORME, Présidente